

Géoqual, le dispositif



GÉOQUAL est une marque gérée par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre (CRMAC) et le BRGM, avec le soutien de :

- la Région Centre,
- l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)
- la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

La marque GÉOQUAL est en cohérence avec les dispositifs existants et en cours d'élaboration au niveau national.

Les titulaires :

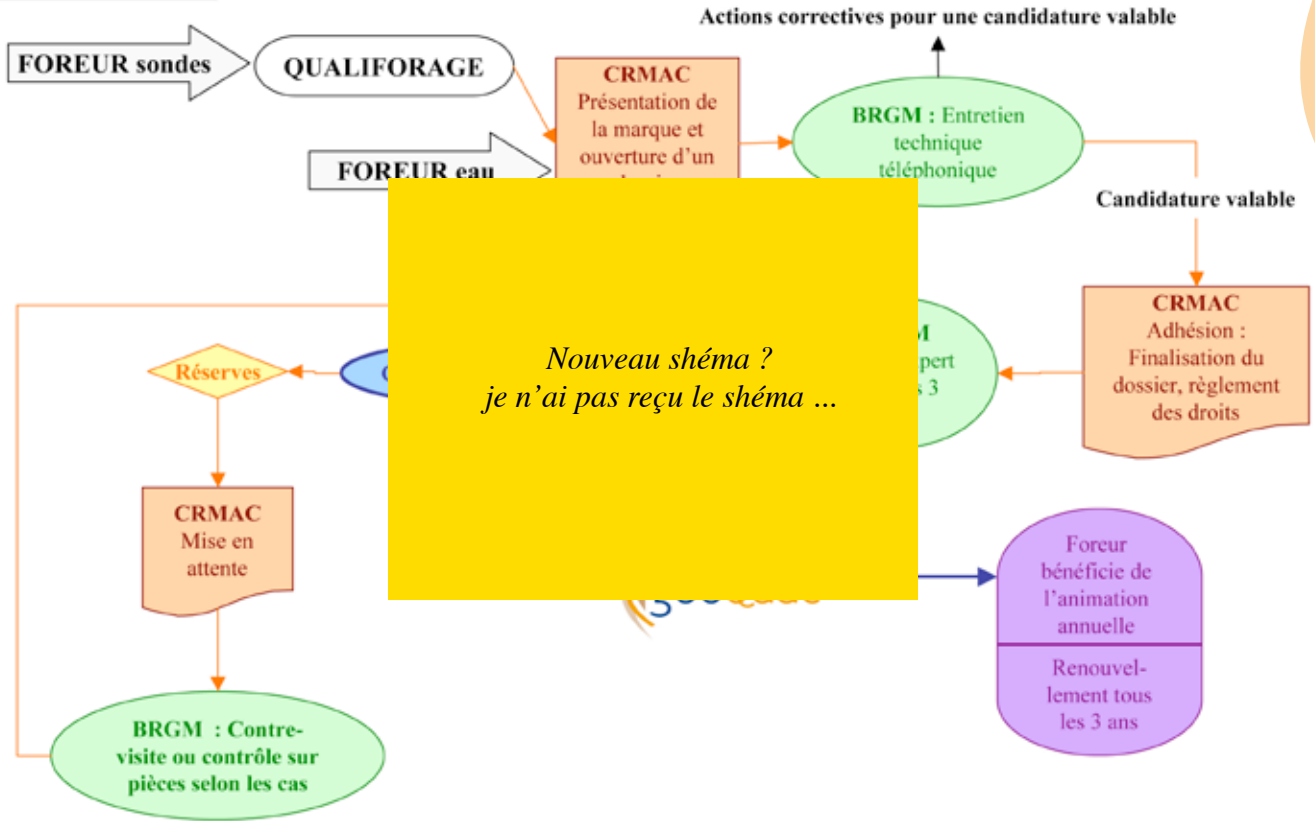
- sont des entreprises régionales ou qui interviennent régulièrement en région Centre,
- respectent les engagements de la charte GÉOQUAL,
- possèdent des compétences et des bonnes pratiques reconnues,
- sont contrôlés par les experts du BRGM.

Le contrôle des entreprises

- seules des entreprises préalablement expertisées bénéficient de la marque,
- le droit d'usage de la marque est accordé pour 3 ans par un comité d'attribution sur la base d'une expertise réalisée sur le terrain par le BRGM ; il est soumis ensuite :
 - à un contrôle annuel administratif et commercial,
 - à une expertise technique triennale indépendante.

PREMIÈRE ADHÉSION	RENOUVELLEMENT ANNUEL	RENOUVELLEMENT TRIENNAL
Exigences administratives : <ul style="list-style-type: none">- Identité du responsable légal- Inscription au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers ou KBIS- Engagement sur l'honneur du respect des obligations sociales et fiscales- Justification de souscription d'assurances	Exigences administratives : Justification de renouvellement pour les assurances	Exigences administratives : Identiques à celles d'une première adhésion
Exigences techniques, vérifiées par expertise sur place du BRGM : <ul style="list-style-type: none">- Respect des règles de bonnes pratiques- Présence d'un chef foreur expérimenté (exercice depuis au moins 3 ans sur un minimum de 50 chantiers, ou disposant d'un certificat de qualification professionnelle)- Pour la marque au titre des sondes, l'entreprise devra posséder la marque QUALIFORAGE- Utilisation de matériels appropriés au forage géothermique- Limitation de la sous-traitance à des foreurs ayant la marque ou son équivalent	Exigences techniques et commerciales, vérifiées par interrogation de clients : <ul style="list-style-type: none">- Rôle de conseil- Remise de devis et de factures détaillés- Réception des ouvrages, remise du dossier de fin de travaux et du dossier réglementaire selon le protocole de la marque	Exigences techniques vérifiées par expertise sur place du BRGM : Identiques à celles d'une première adhésion Exigences commerciales : Identiques à celles du renouvellement annuel

Primo adhésion



Renouvellement Triennal

